



La santé des jeunes du secondaire en Chaudière-Appalaches

Portrait thématique sur l'expérience de travail

La Direction de santé publique vous invite à découvrir ce portrait sur l'expérience de travail des jeunes du secondaire, principalement basé sur l'analyse des données de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS 2022-2023). Réalisé par l'équipe de surveillance de la santé de la population, ce portrait vise à informer les acteurs de la santé, les partenaires et la population sur l'état de santé des jeunes et ses déterminants. Celui-ci vise ultimement à soutenir l'organisation des services et à créer des conditions favorables à la santé des jeunes.



❗ Les termes garçons et filles utilisés dans ce portrait font référence aux informations présentes dans les bases de données consultées et ne correspondent pas nécessairement au sexe assigné à la naissance ni au genre. Certaines personnes trans ou non-binaires peuvent donc être classées incorrectement dans notre analyse des données.

Faits saillants

- Plus de **2 jeunes sur 3 occupent un emploi durant l'année scolaire**, ce qui est beaucoup plus qu'au Québec.
- Près de **1 jeune sur 5 travaille 16 heures ou plus par semaine**.
- Les filles sont plus nombreuses à avoir un emploi, mais **les garçons sont plus nombreux à travailler un plus grand nombre d'heures**.
- Davantage de **jeunes travaillent entre 11 et 15 heures par semaine** qu'en 2016-2017.
- La proportion de jeunes travaillant **pour un employeur est en hausse** par rapport à 2016-2017, alors qu'elle est en **baisse pour ceux effectuant des petits travaux**.
- Les emplois **les plus fréquents se trouvent dans le soutien aux ventes et la préparation et transformation des aliments**.
- La proportion **d'emplois dans le secteur agricole a diminué** par rapport à 2016-2017.
- Un peu plus de **1 jeune sur 4 a déjà subi une blessure** liée au travail, et les garçons sont plus nombreux.
- Près de **3 jeunes travailleurs sur 4 déclarent avoir reçu une formation ou des consignes de sécurité** pour prévenir les dangers au travail. La proportion chez les filles a diminué par rapport à 2016-2017.

Pourquoi s'intéresser au travail des jeunes?

L'entrée sur le marché du travail constitue une réalité pour de nombreux jeunes du secondaire. Cette expérience peut être bénéfique pour le développement personnel et social, mais elle comporte aussi des risques pour la santé, la réussite scolaire et la sécurité (Supeno, Longo, et Lapointe-Garant, 2024).

D'une part, le travail leur permet de se sentir valorisés, d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances ainsi que de développer leur sens des responsabilités et leur capacité d'organisation. Il leur donne aussi accès à une certaine autonomie financière et les aide à se familiariser avec le fonctionnement du marché du travail (Traoré, Simard, et Julien, 2024).

D'autre part, le travail peut augmenter le risque de décrochage scolaire et nuire au rendement scolaire. Il peut avoir des effets négatifs sur la santé physique et mentale des jeunes, tels que la réduction du temps de sommeil, ainsi qu'une augmentation de la détresse psychologique. Ces effets varient selon le nombre d'heures travaillées et la capacité du jeune à concilier les exigences scolaires et professionnelles (Traoré, Simard, et Julien, 2024). Enfin, le travail expose les jeunes à des risques particuliers en raison, entre autres, de leur manque d'expérience et de leur méconnaissance des normes de sécurité (CNESST, 2025).

Dans ce contexte, afin de mieux protéger les jeunes travailleurs tout en favorisant leur réussite scolaire, le gouvernement du Québec a adopté en juin 2023 la Loi sur l'encadrement du travail des enfants (CNESST, 2023a). Elle fixe à 14 ans l'âge minimal pour occuper un emploi, sauf certaines exceptions. Pour les jeunes de 16 ans et moins soumis à l'obligation scolaire, la loi limite le nombre d'heures de travail à 17 heures par semaine (maximum de 10 heures du lundi au vendredi) et interdit le travail entre 23 h et 6 h, y compris la fin de semaine. Cette législation est entrée en vigueur après la collecte de données de l'EQSJS. Les prochaines éditions de l'enquête permettront de mesurer les impacts de cette nouvelle législation sur la santé et le bien-être des jeunes.

Ce portrait vise à mieux comprendre l'expérience de travail des jeunes afin de renforcer les mesures de prévention et de promouvoir un environnement de travail sécuritaire et favorable au développement des jeunes. Il aborde l'expérience de travail des jeunes **durant l'année scolaire**. Il présente le nombre d'heures de travail, les types d'emploi et les blessures liées au travail. L'analyse de ces données est réalisée selon plusieurs angles, soit la comparaison avec le reste du Québec, l'évolution dans le temps, les écarts entre les genres et entre les niveaux scolaires.

Les jeunes sont plus nombreux à travailler dans la région qu'au Québec

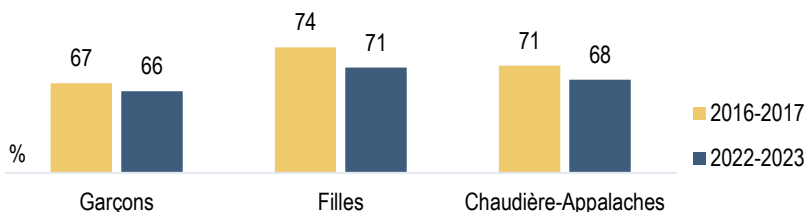
Avoir un emploi signifie exercer une activité de travail, qu'elle soit :

- Rémunérée ou non, dans le cadre d'une entreprise familiale;
- Rémunérée, pour le compte d'un employeur;
- Rémunérée, pour la réalisation de petits travaux (garde d'enfants, tonte de pelouse, etc.) effectués en dehors du domicile. Les tâches ménagères réalisées à la maison (vaisselle, aspirateur, jardinage, etc.) ne font pas partie de la définition d'un emploi, même si elles donnent lieu à une compensation financière sous forme d'argent de poche.

En Chaudière-Appalaches, **les jeunes sont proportionnellement plus nombreux à travailler que dans l'ensemble du Québec**¹. Selon l'EQSJS 2022-2023, un peu plus de **2 jeunes sur 3 (68 %) occupent un emploi durant l'année scolaire**, comparativement à 51 % au Québec. Cet écart est observé depuis plusieurs années. La très grande majorité de ces jeunes travailleurs (98 %) ont un emploi rémunéré.

La proportion de jeunes occupant un emploi durant l'année scolaire a diminué de 3 %² par rapport à 2016-2017. Toutefois, cette baisse concerne uniquement les filles. La proportion de filles (71 %) occupant un emploi demeure néanmoins plus élevée que chez les garçons (66 %). Cette différence varie toutefois selon le nombre d'heures travaillées. Cet aspect sera abordé dans la section suivante.

Figure 1. Proportion de jeunes occupant un emploi durant l'année scolaire



Plus les jeunes avancent dans leur parcours scolaire, plus ils sont nombreux à occuper un emploi : de 51 % en 1^{re} secondaire à 86 % en 5^e secondaire. Par rapport à 2016-2017, la proportion a diminué chez les jeunes de 1^{re} et 2^e secondaire, passant de 63 % à 55 %. Elle est demeurée stable en 3^e secondaire, autour de 70 %, et a légèrement augmenté chez les jeunes de 4^e et 5^e secondaire, passant de 80 % à 83 %.

Les jeunes sont plus nombreux à travailler entre 11 et 15 heures

Le nombre d'heures travaillées considère l'ensemble des emplois occupés par un même jeune.

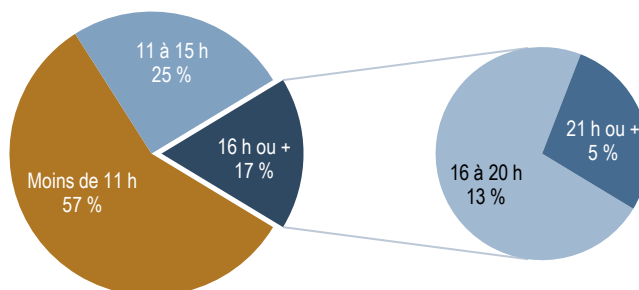
Plus de la moitié des jeunes (57 %) travaillent moins de 11 heures par semaine. Environ un quart (25 %) consacrent entre 11 et 15 heures au travail chaque semaine, tandis qu'un peu moins de **1 jeune sur 5 (17 %) travaille 16 heures ou plus.**

La proportion de jeunes travaillant entre 11 et 15 heures est plus élevée dans la région (25 %) qu'au Québec (20 %). Par contre, la proportion de jeunes travaillant 16 heures ou plus est similaire, soit 17 % dans la région et 18 % au Québec.

¹ Pour l'ensemble du rapport, les tests statistiques de comparaison sont réalisés par rapport au reste du Québec, en excluant la région de la Chaudière-Appalaches, mais la mention au Québec est utilisée pour simplifier le texte. La donnée présentée est celle de l'ensemble du Québec.

² Les écarts entre deux éditions de l'enquête sont en points de pourcentage. Par exemple, la proportion 2022-2023 – la proportion 2016-2017.

Figure 2. Répartition des jeunes occupant un emploi durant l'année scolaire selon le nombre d'heures travaillées

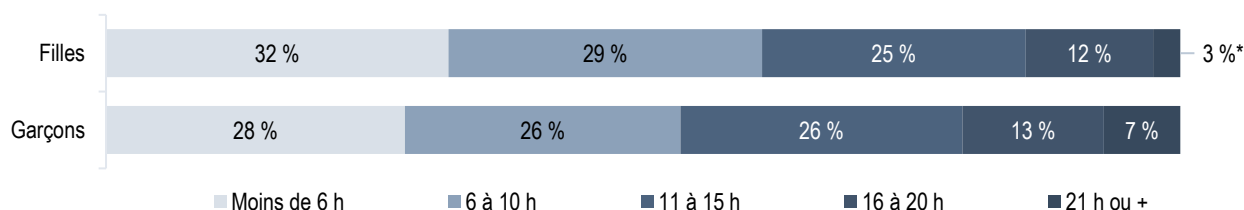


Note : En raison de l'arrondissement des proportions, la somme des pourcentages peut être légèrement supérieure ou inférieure.

Entre 2016-2017 et 2022-2023, la proportion de jeunes travaillant 16 heures ou plus par semaine durant l'année scolaire est demeurée stable, sauf chez les jeunes de 2^e secondaire où une hausse est observée (6 % à 11 %). Celle des jeunes travaillant entre 11 et 15 heures a augmenté (de 18 % à 25 %). Cette augmentation est marquée chez les jeunes de 2^e secondaire (de 6 % à 18 %) et 3^e secondaire (de 15 % à 28 %).

Bien que les filles soient proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi, **les garçons déclarent en moyenne une durée de travail hebdomadaire plus élevée**. En effet, ils sont plus nombreux à faire 16 heures ou plus par semaine. L'écart entre les genres est davantage marqué chez ceux travaillant 21 heures ou plus.

Figure 3. Répartition des jeunes occupant un emploi durant l'année scolaire selon le nombre d'heures travaillées



Note : En raison de l'arrondissement des proportions, la somme des pourcentages peut être légèrement supérieure ou inférieure.

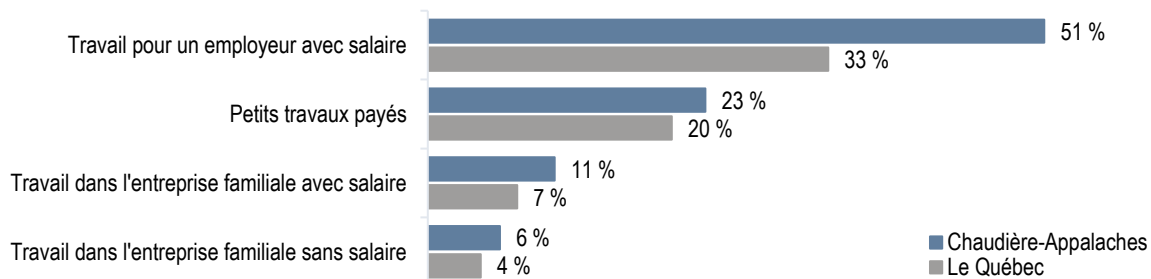
* Cette donnée a une précision moins grande et doit être interprétée avec prudence.

Plus les jeunes vieillissent, plus ils sont nombreux à travailler plusieurs heures par semaine. Par exemple, 35 % des jeunes de 4^e et 5^e secondaire travaillent entre 11 et 15 heures, comparativement à 28 % en 3^e secondaire et 13 % en 1^{re} et 2^e secondaire. Cette tendance se poursuit pour ceux qui travaillent 16 heures ou plus : 24 % des jeunes de 4^e et 5^e secondaire, 17 % de ceux de 3^e secondaire et 9 % de ceux de 1^{re} et 2^e secondaire.

Travailler pour un employeur officiel : un choix plus fréquent chez les jeunes

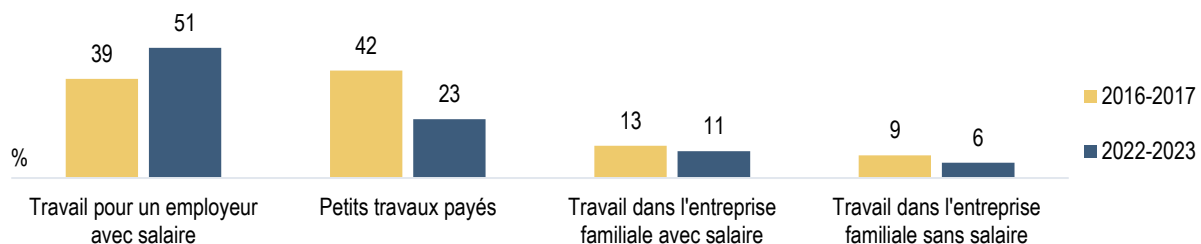
Selon l'EQSJS 2022-2023, les jeunes de la région travaillent davantage que ceux du Québec, et ce, dans toutes les catégories d'emploi (voir Figure 4). L'écart est marqué chez les jeunes travaillant pour un employeur officiel (autre que familial). De plus, un même jeune peut cumuler plusieurs catégories d'emploi, par exemple travailler pour un employeur tout en contribuant dans l'entreprise familiale ou en réalisant des petits travaux rémunérés.

Figure 4. Proportion des jeunes occupant un emploi durant l'année scolaire selon la catégorie d'emploi occupé



Entre 2016-2017 et 2022-2023, la proportion de jeunes travaillant pour un employeur a augmenté, passant de 39 % à 51 %. À l'inverse, la proportion de jeunes travaillant pour l'entreprise familiale, qu'ils soient rémunérés ou non, a légèrement diminué. De même, la proportion de ceux effectuant des petits travaux a connu une baisse marquée, soit une diminution de 19 %. La pandémie de COVID-19 a probablement contribué à cette diminution importante étant donné que le gardiennage d'enfants est l'un des petits travaux les plus courants (voir Figure 7).

Figure 5. Proportion des jeunes occupant un emploi durant l'année scolaire selon la catégorie d'emploi occupé

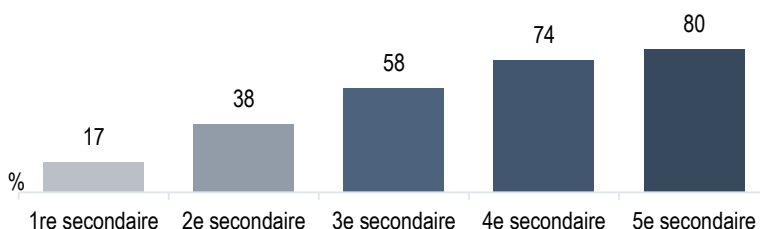


Des écarts entre les genres sont présents pour les catégories d'emploi exercées par les jeunes. Les garçons (18 %) sont proportionnellement plus nombreux à travailler au sein de l'entreprise familiale que les filles (12 %). À l'inverse, les filles (25 %) sont davantage représentées que les garçons (21 %) parmi les jeunes effectuant des petits travaux rémunérés. En revanche, aucun écart significatif n'est détecté entre les filles (53 %) et les garçons (50 %) pour le travail auprès d'un employeur.

À mesure que les jeunes avancent dans leur parcours scolaire, la proportion de ceux qui travaillent pour un employeur augmente de façon marquée (voir Figure 5). En parallèle, le travail dans l'entreprise familiale ou les petits travaux rémunérés, sont plus fréquents chez les plus jeunes. Ceux de 1^{re} et 2^e secondaire sont proportionnellement

plus nombreux à travailler dans l'entreprise familiale (17 %) comparativement aux jeunes des niveaux supérieurs (13 %). De plus, les plus jeunes sont également surreprésentés parmi ceux effectuant des petits travaux rémunérés : 30 % en 1^{re} et 2^e secondaire, 22 % en 3^e secondaire et 15 % en 4^e et 5^e secondaire. Cette tendance pourrait s'expliquer par un accès plus limité aux emplois formels à un jeune âge, les petits travaux représentant alors une première forme d'expérience professionnelle.

Figure 6. Proportion de jeunes travaillant pour un employeur durant l'année scolaire selon le niveau scolaire



En 2022-2023, **1 jeune de moins de 14 ans sur 4 (24 %) travaillait pour un employeur** pendant l'année scolaire, ce qui n'est plus permis depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'encadrement du travail des jeunes, en juin 2023. Cette loi fixe à 14 ans l'âge minimal pour travailler pour un employeur.

Une diversité d'emplois rémunérés



Entreprise familiale ou employeur

En Chaudière-Appalaches, **les jeunes** travaillant pour un employeur ou dans l'entreprise familiale **occupent le plus souvent des emplois en soutien aux ventes (35 %)**.




Certains types d'emploi chez les jeunes se démarquent par une proportion plus élevée qu'à l'échelle provinciale. Cela concerne notamment le travail de préparation et transformation des aliments, les métiers manuels et techniques ainsi que le travail dans le secteur agricole.

À l'inverse, d'autres types d'emploi sont proportionnellement moins représentés dans la région comparativement au Québec. Cela inclut le travail de soutien aux ventes, le travail d'encadrement et d'animation en milieu sportif et récréatif ainsi que le travail administratif, technique ou professionnel.

Tableau 1. Répartition des jeunes travaillant dans l'entreprise familiale ou pour un employeur selon le type d'emploi et le genre (%)

Types de travail	Chaudière-Appalaches			Le Québec	Écart région et le Québec (Total)
			Total	Total	
Soutien aux ventes Ex. : caissier, vendeur, emballleur, conseiller, commis, préposé et pompiste	30	40	35	38	-
Préparation et transformation des aliments Ex. : cuisinier, boucher et boulanger	21	16	18	16	+
Service et soutien à la restauration Ex. : serveur, boss boy, hôte et plongeur	7	18	12	11	
Métiers manuels et techniques Ex. : ouvrier, journalier, mécanicien et travailleur de la construction	14	2*	8	6	+
Secteur agricole Ex. : fermier et ouvrier agricole	10	6	8	4	+
Encadrement et d'animation en milieu sportif et récréatif Ex. : entraîneur, arbitre, assistant-surveillant, sauveteur en piscine et moniteur sportif	6	8	7	11	-
Entretien des bâtiments et des terrains Ex. : entretien ménager, déneigement et tonte de gazon	6	3*	5	5	
Administratif, technique ou professionnel Ex. : classement, réceptionniste, service à la clientèle et aide-technicien en laboratoire	2*	4*	3	4	-
Autres	4	3	4	5	

Note : * Cette donnée a une précision moins grande et doit être interprétée avec prudence.

	Proportion de garçons plus grande que celle des filles		+/- Proportion statistiquement plus grande ou moindre que celle du Québec
	Proportion de filles plus grande que celle des garçons		

Entre 2016-2017 et 2022-2023, la répartition des types d'emploi occupés par les jeunes a évolué de manière significative. La proportion de jeunes travaillant dans le secteur de la **préparation et de la transformation des aliments est passée de 13 % à 18 % (+5 %)**. Celle liée au **travail de soutien aux ventes est passée de 26 % à 35 % (+9 %)**.

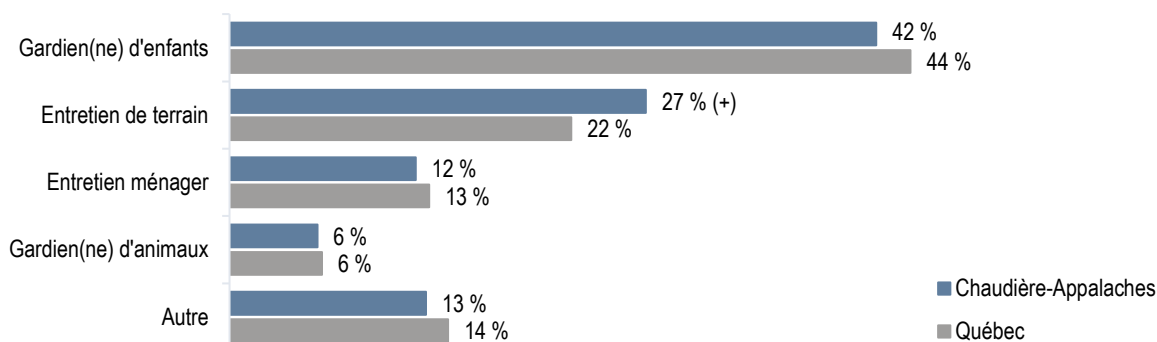
À l'inverse, certains types d'emploi ont connu une diminution au cours de la même période. La proportion de jeunes occupant un **emploi dans le secteur agricole est passée de 15 % à 8 % (-7 %)**. De même, celle liée au **travail en entretien des bâtiments et des terrains est passée de 7 % à 5 % (-2 %)**.

Des écarts marqués sont observés entre les garçons et les filles selon le type d'emploi occupé. Les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles dans le travail de préparation et transformation des aliments, les métiers manuels et techniques, le travail dans le secteur agricole, ainsi que dans le travail en entretien des bâtiments et des terrains. Les filles sont davantage représentées que les garçons dans le travail de soutien aux ventes, le travail de service et de soutien à la restauration, ainsi que dans le travail administratif, technique ou professionnel.

Petits travaux

Les jeunes de Chaudière-Appalaches réalisent également divers petits travaux rémunérés. **Le gardiennage d'enfants est l'activité la plus courante** autant dans la région qu'au Québec, avec des proportions similaires. Toutefois, **l'entretien de terrain est proportionnellement plus fréquent** en Chaudière-Appalaches (27 %) qu'au Québec (22 %). Les autres types de petits travaux, tels que l'entretien ménager, la garde d'animaux ou les tâches diverses, présentent des proportions relativement comparables entre la région et le Québec.

Figure 7. Répartition des jeunes effectuant des petits travaux selon le type de travaux



Note : En raison de l'arrondissement des proportions, la somme des pourcentages peut être légèrement supérieure ou inférieure.

Entre 2016-2017 et 2022-2023, le gardiennage d'enfants a perdu en popularité, passant de 51 % à 42 %, tout en demeurant l'activité la plus fréquente des jeunes effectuant des petits travaux. Les jeunes ont davantage effectué des tâches d'entretien ménager, avec une hausse de 9 % à 12 %. En revanche, les proportions liées à l'entretien de terrain et à la garde d'animaux sont restées stables.

Les garçons et les filles ne réalisent pas les mêmes types de petits travaux rémunérés. Les filles (68 %) gardent des enfants en proportion beaucoup plus grande que les garçons (12 %). Par contre, les garçons (52 %) s'occupent davantage de l'entretien de terrain que les filles (moins de 10 %).

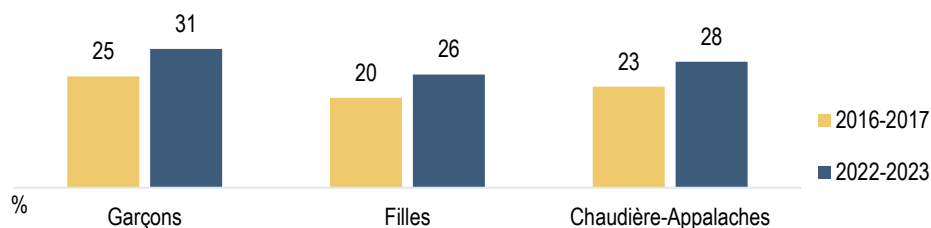
Les blessures au travail sont en augmentation

Les blessures liées à l'emploi concernent uniquement les jeunes travaillant pour l'entreprise familiale ou un employeur. Les blessures survenues lors de petits travaux ne sont pas questionnées.

Blessures rapportées par les jeunes

Un peu plus de **1 jeune travailleur sur 4 (28 %) mentionne avoir déjà subi une blessure liée à son emploi**, ce qui est comparable au Québec (27 %). Cette proportion a augmenté de 5 % depuis l'édition de 2016-2017. **Les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à mentionner avoir été blessés au travail.**

Figure 8. Proportion des jeunes qui ont déjà été blessés au travail dans leur emploi principal, parmi ceux travaillant pour un employeur ou pour l'entreprise familiale



Note : * Cette donnée a une précision moins grande et doit être interprétée avec prudence.

Selon les données de l'EQSJS, les jeunes travaillant dans un **emploi lié à la préparation et la transformation des aliments sont proportionnellement plus nombreux à avoir subi une blessure** que les jeunes ayant un autre type d'emploi.

Parmi les jeunes qui se sont blessés dans le cadre de leur emploi, 54 % ont reçu des soins de la part d'un membre de son milieu de travail, 17 % ont consulté un professionnel de la santé et 12 %* se sont absentes de l'école pour au moins une journée à la suite de cette blessure.

Lésions professionnelles à la CNESST³

Une **lésion professionnelle** est une blessure ou une maladie survenue par le fait ou à l'occasion du travail, incluant les accidents du travail et les maladies professionnelles (INSPQ, 2023). Les lésions professionnelles inscrites et acceptées sont celles pour lesquelles la CNESST a ouvert un dossier au cours d'une année civile et l'a accepté au plus tard le 1^{er} mars de l'année suivante, donnant généralement lieu à une indemnisation.

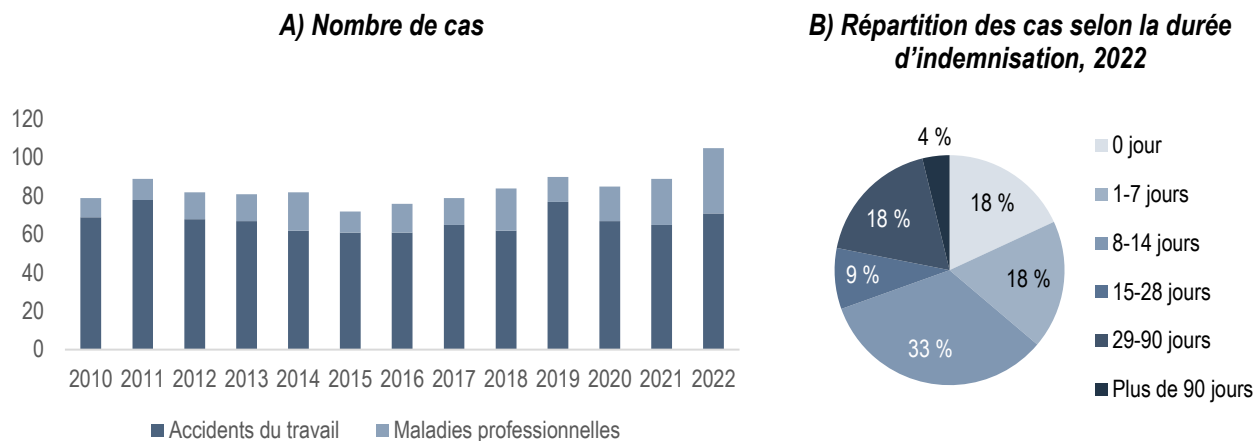
La durée d'indemnisation est le nombre de jours pendant lesquels une personne blessée au travail reçoit de l'argent parce qu'elle ne peut pas travailler. Plus cette durée est longue, plus la blessure est considérée comme grave.

En 2022, **105 cas de lésions professionnelles ont été déclarés et acceptés par la CNESST** chez des jeunes de 12 à 17 ans. Les accidents du travail, également appelés traumatismes, représentent 68 % des cas, alors que 32 % sont en lien avec une maladie professionnelle, dont la moitié sont des troubles musculosquelettiques. Il convient de souligner que les jeunes travailleurs hésitent souvent à signaler une blessure, notamment par crainte de déranger ou de paraître incompetents. Cette hésitation peut également s'expliquer par un manque d'information sur leurs droits, notamment sur la possibilité d'obtenir une indemnisation de la CNESST. Cette réticence pourrait contribuer à une sous-déclaration des lésions professionnelles dans cette population (Dionne et Laverdière, 2025).

En 2022, 18 % des jeunes travailleurs blessés n'ont eu aucun jour indemnisé. La plupart (60 %) ont été indemnisés pour de courtes périodes, soit 28 jours ou moins. Par contre, 22 % des cas ont eu une incapacité prolongée à travailler (29 jours ou plus), dont 4 % pendant plus de 90 jours, ce qui correspond aux blessures les plus graves.

³ Données tirées du Fichier des lésions professionnelles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Figure 9. Lésions professionnelles déclarées et acceptées par la CNESST chez les 12 à 17 ans



En 2022, les secteurs d'activité économique ayant enregistré le plus grand nombre de lésions professionnelles à la CNESST sont :

- Le commerce⁴ : **24 %** des cas
- Les services commerciaux et personnels⁵ : **17 %** des cas
- Le bâtiment et les travaux publics⁶ : **10 %** des cas
- L'industrie du bois (sans scierie)⁷ : **10 %** des cas

Certaines professions présentent également un nombre notable de lésions professionnelles :

- Personnel d'installation, de réparation et d'entretien et les manutentionnaires : **19 %** des cas
- Personnel de coordination de la distribution, du suivi et des horaires : **10 %** des cas
- Personnel de soutien en service : **10 %** des cas
- Personnel des métiers de l'électricité, de la construction et des industries : **10 %** des cas
- Opérateurs de machinerie liée à la transformation et à la fabrication : **10 %** des cas

L'absence de données sur le nombre de jeunes travailleurs dans chacun de ces secteurs ou professions empêche d'établir si la fréquence des blessures découle d'une forte présence de jeunes ou d'un niveau de risque élevé propre à ces milieux de travail.

⁴ Exemples d'emplois dans le secteur du commerce : personnel à la caisse, commis de magasin (épicerie, pharmacie et quincaillerie), préposé au service à la clientèle, vendeur dans une boutique de vêtements, préposé à l'étiquetage ou à la mise en rayon.

⁵ Exemples d'emplois dans le secteur des services commerciaux et personnels : préposé à l'entretien ménager (résidentiel ou commercial), aide-coiffeur ou aide-esthéticien, préposé à la buanderie, préposé à l'accueil dans un centre de conditionnement physique ou un spa et employé dans un service de traiteur ou de location d'équipement.

⁶ Exemples d'emplois dans le secteur bâtiment et travaux publics : manœuvre sur un chantier de construction, aide-charpentier ou aide-menuisier, aide-peintre, préposé au nettoyage de chantier et aide-opérateur d'équipement lourd (sous supervision).

⁷ Exemples d'emplois dans le secteur industrie du bois (sans scierie) : aide-menuisier en atelier, opérateur de machines de transformation du bois, emballer de produits en bois, préposé au sablage ou à la finition et journalier en fabrication de meubles.

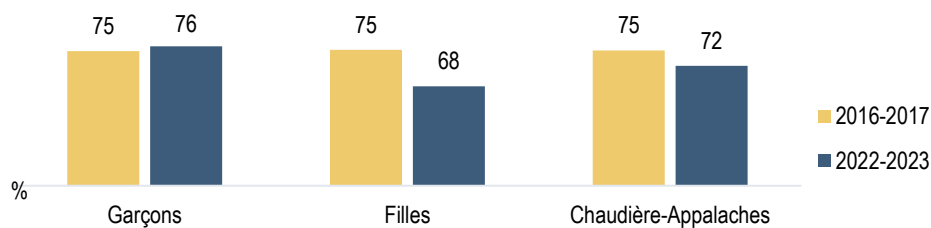
Consignes ou formation en lien avec la sécurité au travail

Les consignes peuvent être écrites ou verbales.

Parmi les jeunes travaillant pour un employeur ou l'entreprise familiale, près de 3 jeunes sur 4 (72 %) ont reçu des consignes ou une formation sur la sécurité au travail afin d'éviter les blessures, ce qui est comparable au Québec (71 %).

Cette proportion a diminué de 7 % chez les filles par rapport à l'édition de 2016-2017, alors qu'elle est restée stable chez les garçons. Avec cette diminution, les garçons (76 %) sont proportionnellement plus nombreux que les filles (68 %) à avoir reçu des consignes ou une formation sur la sécurité au travail.

Figure 10. Proportion des jeunes travaillant pour un employeur ou l'entreprise familiale qui ont reçu des consignes ou une formation sur la sécurité au travail afin d'éviter les blessures



Les jeunes travailleurs en **préparation et transformation des aliments** sont proportionnellement **plus nombreux à avoir subi une blessure au travail** que ceux occupant d'autres types d'emploi. Ils sont aussi proportionnellement plus nombreux à avoir reçu des consignes de sécurité comparativement aux jeunes travaillant dans les autres emplois.

Le fait de recevoir des consignes de sécurité ne semble pas influencer la proportion de blessures, qui est de 29 % chez les jeunes informés et de 27 % chez ceux qui ne le sont pas.

Certains jeunes sont plus vulnérables que d'autres

L'enquête ne permet pas d'identifier les facteurs ayant un effet positif ou négatif sur les comportements des jeunes. Toutefois, elle permet de mettre en évidence certaines caractéristiques des jeunes en fonction de leurs comportements ou vécus. À noter que d'autres facteurs peuvent également intervenir dans la relation. Les jeunes peuvent présenter un seul facteur de risque ou en cumuler plusieurs.

Plus les jeunes consacrent de temps au travail rémunéré, plus la probabilité d'observer des issues défavorables sur le plan scolaire augmente (Supeno, Longo, et Lapointe-Garant, 2024). Travailler 16 heures ou plus par semaine pourrait ainsi compromettre l'équilibre entre les exigences scolaires, les besoins de repos et les activités sociales, ce qui peut nuire à la réussite éducative et, par extension, à la santé globale des jeunes.

Une plus grande proportion de jeunes présentant certaines caractéristiques personnelles ou environnementales occupe un emploi **16 heures ou plus par semaine** comparativement aux autres jeunes :

- Ceux dont les **parents ont un diplôme d'études secondaires ou moins** comme scolarité;
- Ceux vivant dans une **famille recomposée ou monoparentale**⁸;

⁸ Par rapport à ceux vivant dans une famille biparentale.

- Ceux percevant la **situation financière familiale comme moins à l'aise**⁹;
- Ceux dont le **risque de décrochage scolaire est élevé**¹⁰;
- Ceux évaluant leur **performance scolaire comme sous la moyenne**;
- Ceux ayant un **niveau de soutien social faible ou moyen dans la famille**;
- Ceux ayant un **niveau de participation significative faible ou moyen à l'école**;
- Ceux ayant **utilisé la cigarette électronique** dans les 30 derniers jours;
- Ceux ayant **consommé de l'alcool ou du cannabis** dans l'année précédant l'enquête;
- Ceux ayant **mangé de la malbouffe dans un restaurant ou un casse-croûte à 3 reprises ou plus** dans la semaine précédant l'enquête;
- Ceux consommant quotidiennement **au moins une boisson sucrée (excluant le jus de fruits pur à 100 %), des grignotines ou des sucreries**;
- Ceux dont la **durée de sommeil est inférieure à la recommandation pendant la fin de semaine**.

Quelques constats et perspectives d'intervention

Ce portrait vise à mieux comprendre l'expérience de travail des jeunes du secondaire en Chaudière-Appalaches. Il met en lumière que le travail occupe une place importante dans leur vie. Depuis plusieurs années, la région se distingue du Québec par une **proportion plus élevée de jeunes qui occupent un emploi durant l'année scolaire**. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette situation : la pénurie de main-d'œuvre (avec un taux de chômage parmi les plus bas du Québec) (Institut de la statistique du Québec, 2024), la présence d'entreprises offrant des emplois accessibles aux jeunes, des salaires intéressants et une culture locale valorisant le travail dès le jeune âge.

En plus de cette forte présence sur le marché du travail, d'autres constats se dégagent de ce portrait. Les filles sont un peu plus nombreuses à occuper un emploi, tandis que les garçons sont plus nombreux à travailler 16 heures ou plus par semaine. Bien que la proportion de jeunes de 1^{re} et 2^e secondaire occupant un emploi ait diminué par rapport à 2016-2017, ceux qui travaillent effectuent un plus grand nombre d'heures. Cette tendance est particulièrement observée chez les jeunes de 2^e secondaire (11 heures ou plus) et ceux de 3^e secondaire (entre 11 et 15 heures). Finalement, malgré une formation ou des consignes de sécurité reçues par la majorité des jeunes, des blessures liées au travail sont davantage rapportées par ceux-ci, certaines entraînant des absences à l'école et au travail.

Ces éléments mettent en évidence la nécessité de renforcer les stratégies de promotion de la santé et de prévention afin de prévenir les blessures chez ces travailleurs plus à risque et préserver l'équilibre entre le travail et les études.

Pour ce faire, une mobilisation des milieux de vie des jeunes – école, famille, communauté et milieux de travail – qui jouent un rôle clé dans la prévention. À l'école, la formation du personnel permet de repérer les jeunes à risque (horaires élevés, secteurs à risque) et les orienter vers les ressources appropriées. Les employeurs peuvent contribuer en structurant l'accueil des jeunes dans leurs milieux, en fournissant des consignes écrites et en adaptant les horaires aux exigences scolaires. Les outils de la CNESST, tels que la Zone jeunesse et les campagnes de sensibilisation, soutiennent ces efforts. Les organismes communautaires jeunesse peuvent diffuser des fiches informatives sur les risques, les équipements de protection et les signaux d'alerte selon le type d'emploi. Enfin, la sensibilisation des parents permet de reconnaître les signes de surcharge et de mieux soutenir la conciliation études-travail.

⁹ Par rapport à ceux percevant la situation financière familiale comme dans la moyenne.

¹⁰ Plus les jeunes travaillent d'heures, plus ils sont à risque de décrochage scolaire. Cette relation sera davantage explorée dans le cahier portant sur le décrochage scolaire chez les jeunes du secondaire.

Afin de renforcer l'efficacité et la pertinence des initiatives, l'implication des jeunes dans leur conception et leur mise en œuvre s'avère essentielle. Également, **une approche globale et positive** est à privilégier **pour renforcer leurs compétences** (Gouvernement du Québec, 2024). Cette approche vise le développement de compétences pour outiller les jeunes à faire face à diverses situations, incluant celles sur le marché du travail.

Enfin, pour assurer une réponse concertée et durable, la cohérence entre les acteurs scolaires, communautaires, de santé publique et du monde du travail est primordiale. Une planification concertée permet d'harmoniser les messages, de renforcer la portée des actions et de coordonner les initiatives de prévention. **Le Service de santé au travail de la Direction de santé publique** collabore avec ces acteurs pour promouvoir la prévention auprès des jeunes et futurs travailleurs, notamment par des interventions dans les écoles secondaires et professionnelles.

Certains jeunes sont plus à risque de travailler de longues heures ou de subir une blessure, **notamment ceux issus de milieux défavorisés ou présentant un risque élevé de décrochage scolaire**. Des interventions spécifiques doivent être prévues pour ces groupes, telles qu'offrir un suivi personnalisé pour les jeunes identifiés à risque, incluant des rencontres avec le milieu scolaire, le jeune, ses parents et l'employeur.

L'entrée en vigueur de la Loi sur l'encadrement du travail des enfants offre une occasion de consolider ces efforts et d'assurer un suivi rigoureux des impacts sur la santé et le bien-être des jeunes.

Ressources pour des actions de promotion et de prévention

[CNESST - Zone éducation](#) - Programmes éducatifs, activités pédagogiques clés en main, vidéos, outils et formations visant à sensibiliser les jeunes aux normes du travail, à l'équité salariale et à la santé et sécurité du travail, afin de développer une culture de prévention durable dès le jeune âge.

[Direction de santé publique - Équipe de santé au travail](#) - Offre de service de l'équipe de santé au travail de la direction de santé publique et coordonnées pour les joindre.

[Réseau de santé publique en santé au travail \(RSPSAT\)](#) - Informations, outils et ressources pour soutenir la prévention des lésions professionnelles dans les milieux de travail du Québec.

Sources de données

Sources de données tirées de l'Infocentre de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :

- Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) réalisée par l'Institut de la statistique du Québec;
- Fichier des lésions professionnelles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (Traitement par le Bureau d'information et d'études en santé publique (BIESP) de l'INSPQ afin d'avoir le groupe d'âge des 12-17 ans).

Les aspects méthodologiques sous-jacents à ce portrait sont présentés dans un document distinct, disponible en ligne. Un tableau synthèse des résultats selon le genre est également rendu disponible.

Bibliographie

- COMMISSION DES NORMES DE L'ÉQUITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST) (2023a). *Loi sur l'encadrement du travail des enfants : la CNESST est là pour informer et accompagner les milieux de travail*, [En ligne], [<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/salle-presse/communiqués/loi-sur-lencadrement-travail-enfants-informer>] (Consulté le 17 juillet 2025).
- COMMISSION DES NORMES DE L'ÉQUITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST) (2023b). *Sensibilisation auprès des jeunes - Former les jeunes pour prévenir les accidents du travail*, [En ligne], [<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/salle-presse/communiqués/former-jeunes-prevenir-accidents-travail>] (Consulté le 11 août 2025).
- COMMISSION DES NORMES DE L'ÉQUITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST) (2025). *Portrait des jeunes travailleuses et travailleurs de 24 ans et moins en 2023*, Québec, QC, CNESST, 32 p. [https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/portrait-des-jeunes_1.pdf].
- DIONNE, Karine, et Samuel LAVERDIÈRE (2025). La SST, version jeunes travailleurs. *S'informer pour mieux prévenir*. <https://blogue.autoprevention.org/fr/blogue-details/la-sst-version-jeunes-travailleurs>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2024, mis à jour le 20 mars 2024). *Compétences à développer chez les jeunes du préscolaire à la 5e secondaire*, [En ligne], MSSS. [<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/ressources-outils-reseau-scolaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip/competences-a-developper-chez-les-jeunes-du-prescolaire-a-la-5e-secondaire#c43080>] (Consulté le 6 mai 2025).
- INSPQ (2023). *Fiche indicateur du PNS n° SP2-093, SP2-173, SP2-237, SP2-241, SP2-250, SP2-270, MV3-003 : Cas incidents de lésions professionnelles déclarées et acceptées par la CNESST*. [document non publié], disponible à l'Infocentre de santé publique
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*. [En ligne], Québec, L'Institut 294 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf>]
- SUPENO, Eddy, Maria Eugenia LONGO et Marie-Pierre LAPOINTE-GARANT (2024). *Travail chez les jeunes pendant leurs études. Recension des écrits [rapport de recherche adressé à PRÉCA, R3USSIR, RRM et Complice]*, [En ligne], Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec, 141 p. [https://chairejeunesse.ca/wp-content/uploads/2024/08/CRJ_CET_FINAL-V2F.pdf].
- TRAORÉ, Issouf, Micha SIMARD et Dominic JULIEN (2024). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire. Résultats de la troisième édition – 2022-2023*. [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 759 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sante-jeunes-secondaire-2022-2023.pdf>]

Remerciements

Rédaction : M^{me} Judith Montminy

Traitement des données : M^{me} Sylvie Veilleux

Collaboration – Service de santé au travail (SAT) : M^{mes} Isabelle Tremblay et Felly Kanyinga Bakwa

Collaboration externe : M^{me} Annabelle Cesaro (PRECA)

Relecture : M^{mes} Sylvie Veilleux, Audrey Gauvin et M. Daniel Quirion

Mise en page et révision linguistique : M^{me} Maude Roy

Soutien méthodologique du BIESP de l'INSPQ : M. Pierre-Luc Trépanier, conseiller scientifique et M. Louis Rochette, statisticien

Coordination : M^{me} Pier-Anne Paquet-Gagnon

Sous la direction de : D^{re} Liliana Romero et M^{me} Nathalie Parent

Production : Équipe de planification, vigie, surveillance et soutien méthodologique (PVSSM), Direction de santé publique, CISSS de Chaudière-Appalaches, novembre 2025

© Centre de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2025.

Toute reproduction partielle ou totale de ce document, notamment à l'aide de l'outil de capture d'écran, doit être accompagnée de la source.

Pour toutes questions sur ce document : surveillance.sante.publique@ssss.gouv.qc.ca